

Communiqué de presse

Le 4 juillet 2025

L'Union Professionnelle de la Magistrature a pris connaissance des récentes annonces de la Ministre de la Justice Annelies Verlinden et souhaite y réagir.

Plusieurs de ces annonces touchent à des combats essentiels menés par l'UPM depuis des années :

- le respect des cadres légaux, et au-delà, l'augmentation des moyens humains dans les juridictions et parquets qui en ont besoin ;
- l'attractivité de la magistrature, à travers des conditions de rémunération à la hauteur des responsabilités des magistrats et garantissant leur indépendance ;
- la responsabilité de l'État dans le maintien et l'entretien de lieux de justice pour permettre un accueil adéquat des justiciables et des conditions de travail dignes pour les magistrats et l'ensemble du personnel judiciaire.

Les budgets supplémentaires qui ont été annoncés sont un premier signe encourageant, mais apparaissent dès à présent totalement insuffisants pour faire face aux défis de la Justice belge. Ils sont en outre assortis de modalités ou de conditions inacceptables dans certains cas.

En matière de **moyens humains** :

Le budget annoncé permettra à peine la publication de 100 % des places vacantes prévues par la loi et est, en outre, conditionné à la soumission, par l'ordre judiciaire, d'un plan de répartition dérogeant aux cadres légaux et à la réalisation d'objectifs non définis à ce stade.

En clair, il s'agit de dépouiller les uns pour renforcer les autres, à budget constant, alors que la mesure de la charge de travail réalisée au niveau des cours et tribunaux, notamment, a démontré qu'il était nécessaire d'augmenter le cadre global, intenable en l'état ; les burn-outs et les départs de la profession, qui augmentent, en témoignent.

Un budget supplémentaire serait alloué pour permettre des nominations supplémentaires mais « avec davantage de flexibilité ». Rien n'est dit à ce stade des modalités concrètes, qui devront aussi garantir l'indépendance de la fonction laquelle inclut entre autres, selon notre Constitution, l'inamovibilité des juges sans leur consentement.

En matière d'**attractivité** de la fonction de magistrat :

Les mesures sont minimales et ne compensent en rien la réduction annoncée de plus de 20 % de la pension des magistrats.

Surtout, les seules mesures concrètes annoncées constituent en réalité des droits déjà dus : les chèques-repas dont les magistrats sont privés depuis le 1^{er} janvier 2024 alors qu'ils ont été accordés dans le même temps à tous les autres travailleurs de l'État ; l'indemnité d'équipement pour le télétravail... La ministre sait que des actions en justice sont en cours, notamment de la part de l'UPM, pour rétablir les droits des magistrats à ce sujet. Elle ne fait qu'anticiper des condamnations prochaines.

En matière de **bâtiments**, enfin :

Le budget annoncé servira, à plus de 90 %, à régler des arriérés de factures impayées et des urgences nécessaires. On est donc encore loin d'une prise en compte sérieuse des problèmes

rencontrés dans de nombreux lieux de justice à travers le pays, ce dont la presse se fait régulièrement l'écho.

L'UPM note en outre qu'aucune annonce n'est faite quant à la question de **l'informatisation efficace** de la Justice, attendue depuis des années. Parmi les nombreux projets lancés sous les précédentes législatures, quasiment aucun n'a abouti de manière satisfaisante, créant frustration, perte d'énergie et découragement parmi les acteurs impliqués.

Seule maigre consolation parmi ces annonces : la reconnaissance par la Ministre de la Justice de l'insuffisance de ce plan et de la nécessité d'une augmentation substantielle du budget de la Justice pour enfin remettre le Pouvoir judiciaire en mesure de remplir ses missions. À ce stade, ce ne sont toutefois que des mots. Les magistrats espèrent que les actes suivront rapidement et que l'ensemble du gouvernement partagera ce constat et en tirera les conclusions qui s'imposent.

Pour rappel, le budget actuel de la Justice ne dépasse pas de 0,23 % du PIB¹. À l'heure où la Belgique s'est engagée, au sein de l'OTAN, à consacrer à terme un budget équivalent à 1,5 % de son PIB dans la « résilience » de la société face aux menaces extérieures, l'UPM interroge l'ensemble des partis de la majorité : un pouvoir judiciaire fonctionnel et indépendant n'est-il pas, fondamentalement, la pierre angulaire de la résilience de nos sociétés démocratiques ? Poser la question, c'est y répondre.

Union Professionnelle de la Magistrature asbl

www.upm.be - info@upm.be

Rue du Palais de justice, n° 4 à 5000 Namur

BCE : 0475.307.621 RPM Liège (division Namur)

¹https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiqués_de_presse/nouveau_rapport_du_cepej_sur_evaluation_des_systemes_judiciaires